L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureaux, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN, 11 JUILLET.

PUBLICATION DE TAXES NON PAYEES

Le *Picayune* publie ce matin une longue liste de contribuables qui ont négligé de payer leurs taxes dans le délai fixé par la loi ou qui, plutôt, ont été dans l'impossibilité de les payer avant l'expiration du délai. Cette liste sera publiée pendant 30 jours, après quoi les comptes seront remis par l'avocat de ville aux soins de justice dans l'ordre ci-après :

De A à B inclusivement, à la Seconde Cour de District
E à J do à la Troisième do
K à N do à la Quatrième do
O à R do à la Cinquième do
S à Z do à la Sixième do

On pourra encore éviter une partie des frais de poursuite en payant les comptes aux greffes des diverses cours désignées.

Nous voyons avec peine que la situation des contribuables ne s'est pas améliorée, car nous comptons encore cette année de 9,000 à 10,000 contribuables délinquants et parmi nombre être y en a-t-il beaucoup qui doivent des taxes précédentes. Cet état de choses annonce une grande décrence financière, chez les locataires aussi bien que chez les propriétaires, ceui-ci dernier ne payant pas parce qu'ils ne sont pas ce qu'ils sont mal payés. Une liste aussi nombreuse de taxes dues fait sentir plus que jamais la nécessité de réduire le taux de la taxe municipale ainsi que le budget des dépenses de la ville.

DEVASTATION DANS LA CAROLINE DU SUD.

Un correspondant du *Herald*, qui vient de traverser dans toute son étendue l'Etat de la Caroline du Sud, résume en ces termes ses impressions de voyage.

" Le général Sherman a ce qu'on peut appeler dédaigné le chemin sur son passage. De tous côtés on ne voit que ruines et désolation, des maisons incendiées, des récoltes réduites en cendres, un pays littéralement dévasté et dépouillé de bétail, de semence, d'instruments aratoires, de chariots, de greniers pour servir et de provisions pour subsister.

" Si l'on considère que cet Etat a été le berceau de la désorganisation, que c'est lui qui a tiré le premier coup de canon et que jusqu'à la fin il a conservé son attitude d'hostilité envers notre gouvernement, on peut trouver juste, jusqu'à un certain point, que ses habitants aient été plus éprouvés par les horreurs de la guerre que ceux des Etats voisins. Mais aujourd'hui que la guerre est terminée, on ne peut s'empêcher de penser, en contemplant sur la terrible désolation qui s'étend de tous côtés, que si le crime était grand, le châtiment est plus grand encore.

" Nulle part, pas même dans la Vallée de la Virginie, le feau de la guerre n'a laissé de traces plus profondes. Pendant des centaines de milles on ne foule aux pieds que des cendres et des ruines. La belle capitale de la Caroline du Sud, Columbia, n'a pas échappé à la fureur vengeresse de Sherman. Ses superbes édifices publics, ses belles maisons et ses élégantes villas ne sont plus que des souvenirs. Dans une seule nuit 1200 maisons ont été détruites et 1400 familles rendues sans-abris. Quatre vingt quatre pâtés de maisons, soit les deux tiers de la ville, sont aujourd'hui les ruines.

" La ville de Columbia a été l'un des actes les plus terribles et en même temps l'un des plus honteux de cette guerre, et surpasse bien les ravages exercés par les armées dans les grandes guerres européennes des quatre derniers siècles. Il est universellement jugé et cité comme la disgrâce la plus honteuse dont se soient souillés nos armes. On ne saurait donc trop déplorer cette flagrante violation.

" Je n'ai pris beaucoup de peine à rechercher les causes qui ont amené l'incendie de la ville, et des témoignages recueillis chez les habitants et les nègres, il résulte que le feu a été mis de gaîté de cœur, et sans provocation, par les soldats de Sherman. Ceux-ci en ont répandu soudainement dans la ville, armés de torches, et ont incendié les maisons les unes après les autres, dans beaucoup de cas sans attendre que les habitants se fussent séparés.....

" Ce n'est pas une manière de parler que de dire que les habitants meurent aujourd'hui de faim. Depuis le plus haut place sur l'échelle sociale, jusqu'au plus humble ouvrier, tous sont en proie à la plus pénible pauvreté. Ils n'ont ni vêtements ni moyens pour s'en procurer. Cependant, ils [illegible] leurer, en comparaison avec nombre d'entre eux, bien qu'ils détournent ce sentiment à [illegible] accueil des étrangers. Ils ne sont nullement disposés à faire abnégation des principes de droits d'Etats pour lesquels ils ont combattu.

" Nous sommes contraints d'abandonner notre cause pour le présent, disent-ils, mais nous vous haïssons et nous vous haïrons toujours."

" La population noire est en moins double de la population blanche. Il s'en est qu'elle gouverne dans le pays. Malheureusement ce gouvernement n'est pas d'un ordre moral très élevé. Il consiste à semer la terreur dans les campagnes en pillant et en volant. Les planteurs blancs généralement qu'à partir de capital représentent par leurs esclaves. Il ne trouveront mieux de l'émancipation de ceux-ci....."

L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE.—On sait que le Kentucky et le Delaware sont les deux seuls Etats où l'esclavage ne soit pas encore aboli. Le gouverneur Bramlette, du Kentucky, prévoyant le sort que réserve à cette institution l'adoption prochaine de l'amendement constitutionnel voté par le Congrès, vient d'engager les habitants de l'Etat à se prononcer de bonne grâce en faveur de cet amendement qui a été déjà rejeté deux fois par la législature. En se hâtant de décider cette question et d'établir immédiatement un nouveau système de travail libre, M. Bramlette croit que l'Etat s'épargnera une ère de désordres intérieurs qui ne peut manquer de suivre l'émancipation brusque des esclaves. Cet avis a été généralement bien accueilli par la population kentuckienne.

La chambre basse de la législature de New Hampshire a rejeté dans sa dernière séance l'amendement constitutionnel abolissant l'esclavage.

REQUISITOIRE CONTRE JEFF. DAVIS.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats Unis* les citations suivantes sur le réquisitoire prononcé devant la commission militaire par l'avocat général Bingham :

Pour lui, les accusés directement ou cause ne sont que l'accessoire du procès ; on joue pour ainsi dire avec leurs têtes. L'important, l'essentiel est de prouver la culpabilité de MM. J. Davis, Benjamin, Thompson et autres, et l'on sait sur quels coupables témoins le ministère public a été obligé d's'appuyer. C'est aux faits parfaitement étrangers au procès que s'attache M. Bingham, et il pense en revue toute la guerre dans l'intérêt du [illegible] dirigé par M. Davis. Si la commission militaire rend dans le rôle prédominant lui trouve l'attaque générale, ce n'est pas contre Payne, Atzerodt ou autres qu'elle prononcera son verdict, mais contre MM. Davis, Sanders, Clay, &c.....

Tout, dans ce procès, s'est passé d'une façon anormale et odieuse. Si le calomnié public, contrairement à l'opinion du genre humain tout entier, est convaincu de la participation de M. Jefferson Davis au crime de 14 avril, il est coupable le ne pas l'avoir amené avec les autres accusés. Il est encore coupable de l'accuser et de le frapper sans lui donner les moyens de se défendre. Si, au contraire, le ministère public ne croit pas à la criminalité de M. Davis, comment qualifier sa conduite et ses paroles ?

Le *Times* s'étonne des appels des Hongrois d'Europe en faveur de M. Davis. C'est que la conscience des peuples européens a été révoltée par l'inexcusable persécution dont le président fait les traitements inhumains qu'on a infligés à un ennemi vaincu.

Le *Times* n'a pas son sang-froid, il voit tout en rouge et juge mal. Mais l'histoire flétrira l'infâme procédure à l'aide de laquelle on a essayé de convaincre M. Davis dans y prévoir, elle flétrira les témoins vendus et ceux qui les ont subornés; elle ne déclarera jamais que la prédomination est le droit, le pouvoir la justice, le calomnie la vérité et l'illégalité la loi.

FRANCE.

Correspondance du *Courrier des Etats Unis.*

Paris, 16 juin.

Le corps législatif est prorogé au 30 juin, cette prorogation est généralement regardée comme insuffisante, et on en attend une nouvelle qui semblerait tout au moins jusqu'au 15 août.

Jusque ici vous parle du corps législatif, j'ajoute que M. Berryer, à diverses reprises, indisposé, fatigué, en proie à des préoccupations d'Espagne, assiégé par des chagrins privés, a manifesté le désir de donner sa démission de député. Des démarches ont été faites auprès de lui, notamment par M. Thiers, pour l'engager à ne pas donner suite à cette résolution, et il y a tout lieu de croire que la chambre conservera encore l'orateur qui est un honneur de nos assemblées représentatives, comme il a été la gloire de notre barreau.

Les débats sur le budget sont repris très vifs, quoiqu'il ne soit plus question du Mexique. Mardi, M. Carnot a pris la parole et a prononcé un long discours refusé à la Fréjacque, sur l'avènement et à l'abolition de la dîme. Ce discours a duré une heure.

M. Jules Favre est venu ensuite à la tribune et son collègue et ami, M. Pelletier, a prononcé des vacances nouvelles en faveur de l'Amérique, interrompu par des cris français. M. Rouher a répondu à M. Jules Favre, en disant que le gouvernement avait fait ce qu'il pouvait et que son collègue n'étaient pas terminés.

On a passé ensuite au ministère de l'intérieur. C'est là où la tempête a commencé. M. Quinet a pris rang à diver les chambres, n'est pas à parler des Marcis. [illegible] de cette [illegible] a [illegible] qu'on a [illegible]. [illegible] que si la chambre ne se plaignait pas, c'est parce qu'on lui avait mal [illegible].

[illegible] Andrieux [illegible] Paris [illegible] Thompson et autres, et l'on sait sur quels coupables témoins le ministère public a été obligé d's'appuyer. C'est aux faits parfaitement étrangers au procès que s'attache M. Bingham, et il passe en revue toute la guerre dans l'intérêt du [illegible] dirigé par M. Davis. Si la commission militaire rend dans le rôle prédominant lui trouve l'attaque générale, ce n'est pas contre Payne, Atzerodt ou autres qu'elle prononcera son verdict, mais contre MM. Davis, Sanders, Clay, &c.....

Tout, dans ce procès, s'est passé d'une façon anormale et odieuse. Si le calomnié public, contrairement à l'opinion du genre humain tout entier, est convaincu de la participation de M. Jefferson Davis au crime de 14 avril, il est coupable le ne pas l'avoir amené avec les autres accusés. Il est encore coupable de l'accuser et de le frapper sans lui donner les moyens de se défendre. Si, au contraire, le ministère public ne croit pas à la criminalité de M. Davis, comment qualifier sa conduite et ses paroles ?

Le *Times* s'étonne des appels des Hongrois d'Europe en faveur de M. Davis. C'est que la conscience des peuples européens a été révoltée par l'inexcusable persécution dont le président fait les traitements inhumains qu'on a infligés à un ennemi vaincu.

Le *Times* n'a pas son sang-froid, il voit tout en rouge et juge mal. Mais l'histoire flétrira l'infâme procédure à l'aide de laquelle on a essayé de convaincre M. Davis dans y prévoir, elle flétrira les témoins vendus et ceux qui les ont subornés; elle ne déclarera jamais que la prédomination est le droit, le pouvoir la justice, le calomnie la vérité et l'illégalité la loi.

FRANCE.

Correspondance du *Courrier des Etats Unis.*

Paris, 16 juin.

Le corps législatif est prorogé au 30 juin, cette prorogation est généralement regardée comme insuffisante, et on en attend une nouvelle qui semblerait tout au moins jusqu'au 15 août.

Jusque ici vous parle du corps législatif, j'ajoute que M. Berryer, à diverses reprises, indisposé, fatigué, en proie à des préoccupations d'Espagne, assiégé par des chagrins privés, a manifesté le désir de donner sa démission de député. Des démarches ont été faites auprès de lui, notamment par M. Thiers, pour l'engager à ne pas donner suite à cette résolution, et il y a tout lieu de croire que la chambre conservera encore l'orateur qui est un honneur de nos assemblées représentatives, comme il a été la gloire de notre barreau.

Les débats sur le budget sont repris très vifs, quoiqu'il ne soit plus question du Mexique. Mardi, M. Carnot a pris la parole et a prononcé un long discours refusé à la Fréjacque, sur l'avènement et à l'abolition de la dîme. Ce discours a duré une heure.

M. Jules Favre est venu ensuite à la tribune et son collègue et ami, M. Pelletier, a prononcé des vacances nouvelles en faveur de l'Amérique, interrompu par des cris français. M. Rouher a répondu à M. Jules Favre, en disant que le gouvernement avait fait ce qu'il pouvait et que ces collègues n'étaient pas terminés.

On a passé ensuite au ministère de l'intérieur. C'est là où la tempête a commencé. M. Quinet a pris rang à diver les chambres, n'est pas à parler des Marcis. [illegible] de cette [illegible] a [illegible] qu'on a [illegible]. [illegible] que si la chambre ne se plaignait pas, c'est parce qu'on lui avait mal [illegible].

[illegible]

STEAMERS POUR LA FRANCE DIRECTEMENT.

Compagnie générale Transatlantique

Nouvelle ligne de steamers à vapeur, de première classe ENTRE NEW YORK et LE HAVRE.

Les deux premiers, magnifiques bâtiments destinés à ouvrir cette ligne navigueront aux saisons :

WASHINGTON..... mer prochain..... 20 juin
LAFAYETTE..... 1865 ..... 20 juillet
EUROPE..... 1865 ..... 20 août
FRANCE..... 1865 ..... 20 septembre
NAPOLEON III..... 1865 ..... 20 octobre

NEW YORK AU HAVRE.

Tout ceux à Brest, pour débarquer la poste et les passagers à Cherbourg, seront d'un jour le voyage de mer.

LAFAYETTE, capt. A. Bordes, VENDREDI 16 août.

Prix du passage, payable en or ou l'équivalent en papier monnaie des Etats Unis.

Un cabine (y compris la vie de bouche)..... 300 fr
Sur le pont de ..... 200 fr

Un mécanicien de première classe de la marine impériale est attaché à chacun des navires. Les cuisiniers et les maîtres-cuisiniers sont gratuits.

GEO. MADERNZIA, agent,
7, Bowling-Green, New York

A Paris, 13, boulevard des Capucines (Grand Hôtel). A Bordeaux, Quai Richelieu, 2.

Ligne de la Malle DE MOBILE ET DE LA NLLE ORLEANS.

LES MERCREDIS ET LES SAMEDIS.

Les bons bateaux à vapeur NEW ERA, capitaine Gus L. Rome, remplacé le R. Bonnafoux, partiront régulièrement de chaque jour de l'Ouest-Point, vers les Mercredis et Samedis de chaque semaine, à 5 heures de l'après-midi, vers les Mobile et Nouvelle-Orléans, et vice-versa.

Pour fret ou passage, s'adresser à
CELLOS & GOODWYN, agents,
Rue de la Commerce, No 87—Rue Orléans, Lou.

CHARLES SRIGGS & CO, agents
Au coin des rues de Anthony et Front, Mobile, Ala.

Départ, mardi, 11 courant, à 5 heures de l'après-midi, pour les Attakapas et Vermilion-ville, sous le bateau à vapeur BUST.

S'en fait les transit d'une, capitaine A. Greenaway, commandant Jules G. Hunter, partira tous les quatre jours, à 5 heures de l'après-midi, pour les Attakapas et Vermilion-ville. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
SOMAS & OLIVER,
7 juillet. 1m. rue Front Levée, No 27.

POUR LES ATTAKAPAS—Le bateau à vapeur PAULINE, capitaine J. P. Worley, partira, tous les quatre jours, à 5 heures de l'après-midi. Il prendra du fret et des passagers pour Bélle-Isle, Bélle Hélène, Jeanerette, Charenton, Franklin, Patterssonville et la Baie Berwick. Pour plus de facilité, s'adresser à bord ou à
BELLOCQ, NORTON & Co.,
9 juillet—3. 61, rue Carondelet.

POUR LA BAIE ST-LOUIS ET LA PASSE CHRISTIANE.—Départ, le 15 courant, le MERCREDI et le SAMEDI—Le vapeur à hélice MAGNIE, capitaine Val. St. Cérat, partira régulièrement, tous les quatre jours, pour les ports de Nouveau Bonds, Pierlinatte Bilsbourg, pour l'arrivée et le départ du bateau à vapeur de la Ville de Thibodaux, qui relie la Passe Christiane le LUNDI et le JEUDI, s'adresser à M. Four Ed. on agents, s'adresser à bord, au
GEAS & LEWIS,
9 juillet—2. No 138, rue Gravier.

Le paquebot MONROE, capitaine Sam, fera ses voyages régulièrement, trois fois par semaine, entre la Nouvelle-Orléans et Baton Rouge.

Départ
Le LUNDI, à 7 heures du matin, pour Baton Rouge, touchant sur tous les points.
Le MERCREDI, à 7 heures du matin, pour Baton Rouge, touchant sur tous les points.
Le DIMANCHE, à 7 heures du matin, pour Baton Rouge, touchant sur tous les points.
JOHN A. STEVENSON, agent,
Rue Front, No 7.

N. B. Un commis se tiendra constamment au pied de la rue Nouvelle-Orléans, pour recevoir le fret.
11 juil—1m

Départ, tous les LUNDI, à heures P. M., et tous les VENDREDIS, à 5 heures du matin.
PAQUEBOT DU BAYOU LA FOURCHE, capitaine Sam Mailles, remplacé par le Thibodaux-ville, Palmyra-ville, Mathurinville et tous les ports intermédiaires sur le Bayou Lafourche et tous bateaux à vapeur TRENT. Se munir de billets avant qu'il ait été à bord.
Pour fret ou passage s'adresser à bord.
24 juin—1m

Paquebot régulier du commerce noir.
POUR VERMILION.
Grand Gulf, Rodney, Natchez, Fort Adams, Hog Point, Morganza, Bayou Sara, Bâton Rouge, Plaquemine, Donaldsonville et tous les débarcadères intermédiaires sur le côté.
Le bateau à vapeur FASHION, commandant A. J. Mayo, remplacé le Grapes et Cie H. Pratt, partira régulièrement pendant la saison, ainsi qu'il suit :
Le LUNDI, à 5 heures du matin, pour Vermilion-ville, sur le Bayou Teche et Vermilion.
Le MERCREDI, à 5 heures du matin, pour Mobile, avec des bateaux à la table, touchant sur les rivières Alabama et Tombigbee. Départ de Mobile pour la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS et tous les VENDREDIS, à 5 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à
CELLOS & GOODWYN, agents,
Rue de la Commerce, No 87—Rue Orléans, Lou.

CHARLES SRIGGS & CO, agents
Au coin des rues de Anthony et Front, Mobile, Ala.
6 juillet—1m

Départ, mardi, 11 courant, à 5 heures de l'après-midi, pour les Attakapas et Vermilion-ville, sous le bateau à vapeur BUST.

S'en fait les transit d'une, capitaine A. Greenaway, commandant Jules G. Hunter, partira tous quatre jours, à 5 heures de l'après-midi, pour les Attakapas et Vermilion-ville. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
SOMAS & OLIVER,
7 juillet. rue Front Levée, No 27.

POUR LES ATTAKAPAS—Le bateau à vapeur PAULINE, capitaine J. P. Worley, partira, tous quatre jours, à 5 heures de l'après-midi. Il prendra du fret et des passagers pour Bélle-Isle, Bélle Hélène, Jeanerette, Charenton, Franklin, Patterssonville et la Baie Berwick. Pour plus de facilité, s'adresser à bord ou à
BELLOCQ, NORTON & Co.,
9 juillet—3. 61, rue Carondelet.

POUR LA BAIE ST-LOUIS ET LA PASSE CHRISTIANE.—Départ, le 15 courant, le MERCREDI et le SAMEDI—Le vapeur à hélice MAGNIE, capitaine Val. St. Cérat, partira régulièrement, tous les quatre jours, pour les ports de Nouveau Bonds, Pierlinatte Bilsbourg, pour l'arrivée et le départ du bateau à vapeur de la Ville de Thibodaux, qui relie la Passe Christiane le LUNDI et le JEUDI, s'adresser à M. Four Ed. on agents, s'adresser à bord, au
GEAS & LEWIS,
9 juillet—2. No 138, rue Gravier.

Le paquebot MONROE, capitaine Sam, fera ses voyages régulièrement, trois fois par semaine, entre la Nouvelle-Orléans et Baton Rouge.

Départ
Le LUNDI, à 7 heures du matin, pour Baton Rouge, touchant sur tous les points.
Le MERCREDI, à 7 heures du matin, pour Baton Rouge, touchant sur tous les points.
Le DIMANCHE, à 7 heures du matin, pour Baton Rouge, touchant sur tous les points.
JOHN A. STEVENSON, agent,
Rue Front, No 7.

M. S. Un commis se tiendra constamment au pied de la rue Nouvelle-Orléans, pour recevoir le fret.
11juil—1m

Départ, tous les LUNDI, à heures P. M., et tous les VENDREDIS, à 5 heures du matin.
PAQUEBOT DU BAYOU LA FOURCHE, capitaine Sam Mailles, remplacé par le Thibodaux-ville, Palmyra-ville, Mathurinville et tous les ports intermédiaires sur le Bayou Lafourche et tous bateaux à vapeur TRENT. Se munir de billets avant qu'il ait été à bord.
Pour fret ou passage s'adresser à bord.
24 juin—1m

Paquebot régulier du commerce noir.
POUR VERMILION.
Grand Gulf, Rodney, Natchez, Fort Adams, Hog Point, Morganza, Bayou Sara, Bâton Rouge, Plaquemine, Donaldsonville et tous les débarcadères intermédiaires sur le côté.
Le bateau à vapeur FASHION, commandant A. J. Mayo, remplacé le Grapes et Cie H. Pratt, partira régulièrement pendant la saison, ainsi qu'il suit :
Le LUNDI, à 5 heures du matin, pour Vermilion-ville, sur le Bayou Teche et Vermilion.
Le MERCREDI, à 5 heures du matin, pour Mobile, avec des bateaux à la table, touchant sur les rivières Alabama et Tombigbee. Départ de Mobile pour la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS et tous les VENDREDIS, à 5 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à
CELLOS & GOODWYN, agents,
Rue de la Commerce, No 87—Rue Orléans, Lou.

CHARLES SRIGGS & CO, agents
Au coin des rues de Anthony et Front, Mobile, Ala.
6juillet—1m

Ligne de la Malle de la Nouvelle-Orléans et de Mobile.

ELEANORA CARROLL, capitaine A. Bordes, capitaine S. Malet.
SUMITER, capitaine Ed. Horton.
ADMIRAL, capitaine Ed. Horton.

Un des ces magnifiques bateaux à vapeur partira de l'entrepôt du chemin de fer Pontchartrain, tous les jours, pour Mobile, touchant tous les points, pour Mobile et Nouvelle-Orléans tous les jours, à une heure après midi. Il apportera les malles des Etats-Unis.

Pour fret ou passage,
W. C. GRAHAM & Co., agents,
Rue Front, Rue Levée, No 27.
GRAHAM & Co., agents,
Au coin des rues St Louis et Front,
9 juillet—1m. Mobile, Ala.

POUR GALVESTON—Le paquetot SUNBEAM, Ben Wallace, maintenant Hawes, quatre fois par semaine, tous les jours, pour Galveston, Indianola, Matagorda et Saint-Jean.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
F. CHAILER,
9juillet—27. No 66 de la rue Gravier.

BELIZE, HONDURAS.

POUR BELIZE, HONDURAS—Le paquetot capitaine ANDY, Ben Wallace, capitaine Elder, partira pour le port de Belize, Honduras, le 15 courant.

Pour passage ou fret, s'adresser à
W. WAKEFIELD,
Rue de la Commerce, No 29.
9juillet—1m

POUR VERA CRUZ—Le goélette Ben Wallace COMMERCE, capitaine Fanon, partira pour le [illegible] port [illegible].

Pour fret ou passage, s'adresser à
F. DA SILVA & Co,
9 juillet—1m rue Carondelet.

POUR LE HAVRE—Le brick [illegible] RIVAL, Ben Wallace, capitaine Fanon, partira pour le Havre, [illegible] le 15 courant.

Pour fret ou passage, s'adresser à
DOM. W. FERNOS & Co.
Rue de Conty, No 12.

Dépôt de médicaments patentés français, produits chimiques, &c.
IMPORTATION DIRECTE DE PARIS.

BREU [illegible] et à vendre à l'exécution [illegible] et Rhône.
PILULES de Dubois; PILULES de Blancard; INJECTION [illegible] de Tisdale.
SIROP de Brisset; SIROP d'Aubergier.
SIROP de Fort; SIROP de Gentiane.
EAUX DE VICHY et de VICHY (naturelles).
BRONCHES DE SANTONINE de Sellier; SIROP de Santonine.
[illegible] de Guyenne.
PAPIER FAYARD.
BOIS de Santonine [illegible].
DRAGÉES [illegible] de Vichy, de Sodium, Bon-Bonne de Santonine, PASTILLES au sirop de Tolu, EAU DE MELISSE DES CARMES.
PAPIER CHIMIQUE d'Albert.
SIROP à l'hypophosphite de chaux et de soude, du Dr Chossat (pour les enfants du [illegible]).
CIGARETTES D'ESTIC, pour les [illegible] des voies de la poitrine, TRIPOLITAT DE SODE, de Bouvier.
FRÈNES CÉTRIER, VIN DE QUINQUINA, VIN DE SEQUIN, SIROP DE SAIFORT [illegible].
Dormeuil, Sc. Pel.
A vendre, de gré à gré, [illegible] modérés, à l'exposition de rue Royale et Bienvenue.
10 juin—1m. L. GASPIL, agent.

Promite de Fils de Cuba.
Sa Poudre et sa magnesia.
867 CIGARES [illegible] blanc, jaune et brun, [illegible] MARGARITAS Honorosas, [illegible] de la Havane, [illegible] VIRGINIE [illegible] Havane, des Havanes et [illegible].
[illegible] CIGARETTES [illegible] Havane.
Marca [illegible] de Perfecto et La Tinta.
[illegible] TABACS, [illegible] et coupés.
[illegible] boîtes SOUFRE de New York.
[illegible] et en poudre.
A vendre par
H. PROSSOMAN,
[illegible] 67, rue de la Bourse,
Entre Chartres et Vieille Levée.

MALADIES
Dépuratif, Pommade, Injections et Poudre du Dr VERON.

TOUTES les maladies secrètes, [illegible] et [illegible] VERON. Les [illegible] de la [illegible] VERON. Les [illegible] de la [illegible] VERON. Les [illegible] de la